

**Décision  
du Directeur Général  
en matière de financement**

**Décision n°09/25**

*Vu l'article R421-18 du C.C.H,*

*Vu la délibération n°2/17 du Conseil d'Administration du 18 janvier 2017, relative à la nomination du Directeur Général,*

*Vu la délibération n°25/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil d'Administration au Directeur Général,*

**Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie de 10 millions d'Euros auprès du LCL**

**Considérant que,**

**I – Argumentaire**

Dans un contexte de pic d'activité en termes d'investissements patrimoniaux, Nantes Métropole Habitat est en situation de portage financier sur certaines opérations dans l'attente de décaissements de prêts de la Banque des Territoires.

**Le contexte financier de ces dernières années a conduit l'Office à adapter sa politique de gestion de la trésorerie :**

- En préfinançant le portage financier des opérations au maximum par des lignes de trésorerie plutôt que par emprunts (148.5 Millions d'Euros de plafond au 31/12/24)
- Préserver la poche de placements moyen terme/ long terme à haut rendement
- Anticiper les flux financiers et mobiliser à court terme la trésorerie liquide
- Optimiser la gestion des flux (gestions des encaissements/décaissements sur le livret A à la quinzaine)

Compte tenu du rythme important d'investissements de Nantes Métropole Habitat, la mise en place de cette stratégie de gestion se traduit par des points bas de trésorerie dans l'attente de l'encaissement de fonds (des emprunts BdT). Pour y faire face, il convient de maintenir le niveau des lignes de trésorerie dont le coût est inférieur à celui des emprunts et des placements (coût moyen des lignes au 31/12/2024 : 3.25% contre 3.60% pour les emprunts).

**Il est ici proposé d'examiner le renouvellement de la ligne de trésorerie de 10 Millions d'Euros souscrite auprès du LCL**

## II – Solution proposée

Les exigences de portage financier des opérations d'investissement de l'Office demeurant fortes et d'éventuels nouveaux aléas extérieurs pouvant survenir, il est impératif de renouveler (voire d'élargir, si les conditions proposées sont équivalentes) le dispositif de financement à court terme mis en place par Nantes Métropole Habitat.

Dans le contexte décrit précédemment, il est donc proposé de renouveler la ligne de trésorerie auprès du LCL:

Prêteur	LCL
Objet	Investissements 2025
Nature	Prêt Moyen Terme
Montant maximum	10 000 000 €
Base de calcul des intérêts	Exact/360 jours
Paiement des intérêts	Trimestriel, à terme échu
Modalités de remboursement	Remboursement in fine
Commission de montage	2 500,00 €
Commission de non-engagement	Néant
Mode d'amortissement	In fine
Durée	3 ans, à compter du 11 février 2025
Taux d'intérêt	3.16%
Garantie	Néant

## III – Conclusion

. Vu l'exposé qui précède,

**LE DIRECTEUR GENERAL VALIDE,**

Le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du LCL d'un montant de 10 Millions d'Euros.

Prêteur	LCL
Objet	Investissements 2025
Nature	Prêt Moyen Terme
Montant maximum	10 000 000 €
Base de calcul des intérêts	Exact/360 jours
Paiement des intérêts	Trimestriel, à terme échu
Modalités de remboursement	Remboursement in fine
Commission de montage	2 500,00 €
Commission de non-engagement	Néant
Mode d'amortissement	In fine
Durée	3 ans, à compter du 11 février 2025
Taux d'intérêt	3.16%
Garantie	Néant

Nantes, le 11 FEV. 2025

Le directeur général,  
Par déléation,

Par déléation du Conseil  
D'Administration  
Le Directeur Général  
Marc PATAY

Le directeur des ressources financières  
François RIVET

FRANÇOIS RIVET